

Le 20/04/2016

## **Annexe au règlement général ; concernant les séjours.**

Afin de compléter le règlement intérieur de notre association, le bureau a décidé d'y ajouter un paragraphe concernant les séjours.

Participer à un séjour implique bien sur d'être adhérent à ordi rando loisirs,

Les sommes versées lors de réservations de week-end, séjours ou autres voyages pourront rester acquises dans les conditions suivantes.

Si les sommes versées sont retenues par le prestataire, le transporteur ou autres.

Si le désistement crée un surcoût à une ou plusieurs personnes participants au séjour , week-end ou autres activités. Exemple (obligation de chambres individuelles)

Il va de soit qu'une personne ayant elle même trouvé un ou une remplaçant(e) compatible avec le groupe, peut se prévaloir à être remboursée de la somme avancée.

Rappel: Vous pouvez individuellement souscrire auprès de compagnies spécialisées une assurance personnelle annulation » pour chaque séjour, week-end ou autre.

Les prix annoncés pour les réservations sont calculés au plus juste mais peuvent varier en + ou en – sur la facture finale en fonction de divers paramètres.

Une fourchette de 10 pour cent n'est pas une raison d'annulation.

Certains frais peuvent s'ajouter aux séjours:covoiturage,repas petit déjeuner ou autre dépense collective non prévue dans le séjours.(facultatif si vous vous assumez hors groupe)

Si il reste une soulte ou des produits réutilisable ils restent acquis à ordi loisirs.

En cas de repas restaurant non négocié chacun prend à sa charge son menu et ses boissons.

On ne mutualise pas quand il y a des écarts importants.

Il peut être nécessaire d'acheter un guide ou cartes pour des séjours spécifiques. Voir même louer les services d'un guide,ou d'un transporteur.

L'association ne peut pas prendre à sa charge ce genre de frais sauf cas particulier validé par le bureau.

Une participation peut être ajoutée au prix globale pour couvrir certains frais de réservation de gestion de reconnaissance ou autres charges.

Un esprit ouvert et compréhensif est nécessaire pour gérer un groupe nous comptons sur vous. (lourdes responsabilités et pression permanente pour le ou les animateurs et organisateurs,) Alors svp pas de « pinaillages » ou autres exigences futiles, aidez les et remerciez les, rien ne les oblige à se démener pour nous !!

Important : comme dans le cadre de toutes les activités du club seule l'organisateur décide des participants admis,(niveau, difficultés, passages délicats, profil,,,,, afin d'assurer une cohésion et une bonne entente dans le groupe.

Il décide de l'organisation des journées et des activités.

En cas d'activités indépendantes du groupe il est impératif de prévenir l'organisateur.

Pour les centres de vacances genre (chorges) il est évident que chacun se gère sauf si vous participez à une randonnée ou une sortie organisée par Ordi Loisirs.

**La direction de l'association ordi randos loisirs,**